

SÉCURITÉ

Un guide sécurité destiné aux élèves et aux parents est disponible sur le site **breizhgo.bzh**. Il détaille tous les réflexes essentiels à avoir, tels que :

- **Acheminement arrêt de bus** : Les usagers scolaires et leurs responsables légaux restent les seuls responsables de l'acheminement vers le lieu de prise en charge sur le réseaux de transport.
- **Jusqu'à l'arrêt de car** : porter un gilet rétro-réfléchissant pour être visible des automobilistes.
- **Attendre à la montée et à la descente du car** : attendre calmement à distance de la chaussée. A la descente, attendre que le car soit suffisamment éloigné afin d'avoir une visibilité maximale avant de traverser.
- **Dans le car** : **LE PORT DE LA CEINTURE EST OBLIGATOIRE.**

Un de vos enfant entre

- **Au collège ou au lycée :**

Direction des Transports et des Mobilités

Antenne de Vannes

10 rue de St Tropez - 56009 VANNES

Tél : 02 99 300 300

Mail : antennedevannes.transports-scolaires@bretagne.bzh

Inscription en ligne sur le site de la Région

www.breizhgo.bzh

ARC SUD BRETAGNE

Allée Raymond Le Duigou, 56190 MUZILLAC

02 97 41 46 26 - transportscolaire@arcsudbretagne.fr

www.arc-sud-bretagne.fr



Vers les écoles Maternelles et Élémentaires



**En matière de transports scolaires,
le pilote est le Conseil Régional de Bretagne.**

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne est l'organisateur sur le terrain du service pour les élèves scolarisés en classes maternelles et élémentaires.

En partenariat avec les familles, les écoles, les élus des communes et les transporteurs, elle coordonne les informations afin d'organiser au mieux les circuits.

Les tarifs

La participation familiale aux transports scolaires a été harmonisée pour l'ensemble de la Région Bretagne. Elle devient forfaitaire et annuelle. Toute année commencée est due (cf règlement intérieur).

Enfants transportés	Tarifs annuels (forfait)
1er et 2ème enfant	140 € / an
3ème enfant	55 € / an
A partir du 4ème	Gratuit

Pour bénéficier de la réduction de tarif, les parents doivent fournir un justificatif prouvant que tous les enfants transportés sont inscrits au service Breizh Go pour l'année en cours. Ce document doit être transmis avant la fin du mois de septembre.

Comment s'inscrire ?

Retournez le dossier d'inscription complété à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Il comprend :

- une fiche d'inscription,
- un contrat d'engagement pour les maternelles
- une photo.

Retour
des dossiers

**12 Juin
2026**

**Pour que l'inscription de votre enfant soit validée,
merci de nous transmettre tous les documents.**

Une situation particulière ?

Vous avez un doute sur la classe ou l'établissement que votre enfant fréquentera l'année prochaine ?

Inscrivez votre enfant, en partant du principe qu'il ne redouble pas. Dès que vous avez une réponse, n'oubliez pas de nous tenir informés. Si votre enfant n'a plus besoin du service à partir de septembre 2026, merci de nous retourner sa fiche en y portant la mention «radié».

Vous rencontrez une difficulté ponctuelle, votre famille change ou vous avez besoin d'un renseignement ?

Adressez-nous votre demande écrite (par courrier ou par mail) à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.